

● (1200)

[Français]

L'honorable Gérald-A. Beaudoin: Honorables sénateurs, nous avons l'intention de nous présenter devant le Sénat vers midi pour déposer le rapport du comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Je voudrais tout simplement dire que les négociations continuent.

Si nous n'arrivons pas à temps pour la levée de la séance du Sénat, évidemment, le rapport sera déposé selon la procédure habituelle, auprès du greffier du Sénat.

Je voulais tout simplement vous dire ceci. Je ne veux pas ouvrir le débat à ce sujet. Les pourparlers continuent. Si le Sénat lève sa séance avant que nous ayons terminé, bien le rapport sera déposé plus tard aujourd'hui selon le *Règlement du Sénat*.

Je ne suis pas en mesure de parler du contenu du rapport parce que les discussions continuent.

Je voulais seulement avertir les honorables sénateurs que si nous arrivons à temps, bien tant mieux et sinon, cela sera pour plus tard aujourd'hui.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition au Sénat): Je voudrais poser une question au sénateur Beaudoin en guise de clarification.

Est-ce que je dois comprendre que l'on est en train de remettre à plus tard le dépôt du rapport du comité ou si c'est tout simplement pour nous dire que si le Sénat ne siège pas au moment du dépôt du rapport, que dans ce cas il s'agira de déposer le rapport du comité auprès du greffier du Sénat mais que si le Sénat lève sa séance avant le dépôt du rapport, que nous ne devons pas en attendre la production?

Est-ce que vous allez ajuster la procédure du dépôt du rapport selon que le Sénat siège ou non à ce moment-là?

Le sénateur Beaudoin: C'est exact sénateur Frith.

Si nous siégeons, nous faisons comme à l'habitude et sinon, nous allons déposer le rapport aujourd'hui auprès du greffier du Sénat.

Le sénateur Frith: Vous ne nous demandez pas d'attendre le dépôt du rapport!

Le sénateur Beaudoin: Bien, je laisse cette décision au leader du gouvernement au Sénat. Si le Sénat est prêt à attendre, il est certain que le rapport sera déposé à un moment donné aujourd'hui.

Le sénateur Frith: Bien, vous ne savez pas combien de temps cela peut prendre, n'est-ce pas?

Le sénateur Beaudoin: Je ne le sais pas, sénateur Frith.

Nous sommes en pourparlers. Je sais que le Sénat doit lever sa séance vers les 12h30, je crois. Tout indique que le dépôt du rapport sera pour plus tard.

Si on ne peut pas arriver à temps à une entente, nous déposerons le rapport auprès du greffier du Sénat. Cela ne change absolument rien. Comme vous le dites, c'est seulement la question de la façon dont on fait le dépôt, durant ou après la séance.

Le sénateur Frith: Tout tourne autour du fait que si nous siégeons à ce moment-là ou non.

Le sénateur Beaudoin: C'est exact.

[Le sénateur Murray.]

Le sénateur Frith: Entendu.

L'honorable Lowell Murray (Leader du gouvernement au Sénat): Honorables sénateurs, nous aurons une sanction royale vers les 13 h 00 cet après-midi. Alors, il est peu probable que d'ici à ce moment-là les débats seront prolongés ou qu'il y aura quelque chose à l'ordre du jour qui pourra nous retenir après 13 h 00 cet après-midi.

[Traduction]

LA RÉFORME DU SÉNAT

ÉTUDE EN COMITÉ PLÉNIER DE LA MOTION PORTANT
APPROBATION DU PRINCIPE D'UN SÉNAT ÉLECTIF

L'ordre du jour appelle:

Le Sénat se forme de nouveau en comité plénier pour étudier la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Hébert:

Que le Sénat du Canada approuve le principe de la réforme du Sénat, pour que le Sénat soit élu et qu'il ait assez de membres et de pouvoirs pour bien représenter le peuple canadien dans toutes les régions de notre pays.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en Comité plénier pour étudier la motion sous la présidence de l'honorable Brenda M. Robertson.

La présidente: Honorables sénateurs, je crois comprendre que le sénateur David est prêt à prendre la parole.

[Français]

L'honorable Paul David: Madame le président, honorables sénateurs depuis plusieurs années, il est question de réformer le Sénat et, jusqu'à ce jour, aucune proposition n'a fait l'objet d'un véritable consensus.

On peut toutefois présumer que les deux options extrêmes, soit le statut quo et l'abolition du Sénat, seront rejetées par le comité mixte spécial Beaudoin-Dobbie. Compte tenu des pressions faites par plusieurs provinces de l'Ouest, de Terre-Neuve et de la population en général (sauf au Québec), l'option d'un Sénat élu sera vraisemblablement celle que retiendra le comité mixte. Cette option répondrait positivement à votre motion, sénateur Molgat.

Comme Canadien et Québécois, je m'interroge sur les avantages d'une telle orientation pour des raisons que je vous exposerai brièvement. Je sais très bien que je vais à contre-courant mais je vous donne une opinion tout à fait personnelle.

Je partage l'avis de plusieurs de mes collègues, qu'une Chambre haute élue ne peut résoudre à elle seule la crise constitutionnelle et les disparités régionales du pays. Il est illusoire de croire qu'un tel Sénat serait la panacée de tous nos maux.

Je me demande même si les avantages espérés ne seront pas compromis par les nombreux inconvénients que j'appréhende personnellement.

La question fondamentale à laquelle j'essaie de répondre comme vous est la suivante: à quoi et pour qui doit servir le Sénat?

En 1865, John A. Macdonald s'exprimait ainsi:

Le Sénat doit être une chambre indépendante, libre d'agir comme elle l'entend, car sa vraie valeur est d'être un corps régulateur qui examine avec calme la législation